

## COMMENT ADHÉRER AU CIPAC EN TANT QUE MEMBRE ACTIF ?

### QUI SONT LES MEMBRES ACTIFS ?

Les membres actifs sont les organisations professionnelles et réseaux territoriaux intervenant dans le secteur de l'art contemporain.

Les membres actifs sont nécessairement des personnes morales : généralement, ce sont des associations de loi 1901, mais les sociétés privées peuvent également rejoindre le CIPAC.

### COMMENT SONT-ILS REPRÉSENTÉS AU CIPAC ?

Chaque membre actif est invité à désigner une ou plusieurs personnes physiques, qu'il mandate pour le représenter à l'Assemblée Générale du CIPAC et agir en son nom quant aux propositions ou aux actions discutées.

Le nombre de personnes physiques représentant le membre actif ne peut excéder trois personnes. Chaque membre actif dispose d'une voix délibérative à l'Assemblée Générale et il peut disposer d'un siège au Conseil d'Administration.

### QUELLE COTISATION ACQUITTEMENT-ILS ?

Le principe de cotisation au CIPAC est mutualiste ; son montant est fixé annuellement par l'Assemblée Générale.

Selon le budget annuel de l'organisation adhérente, le montant de sa cotisation est actuellement compris entre 350€ au minimum et 1400€ au maximum.

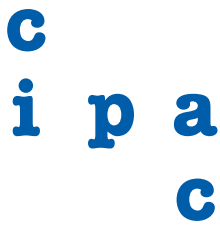
### COMMENT CONSTITUER LE DOSSIER DE DEMANDE D'ADHÉSION ?

Toute personne morale souhaitant adhérer au CIPAC en tant que membre actif doit faire parvenir à l'association, par courrier ou e-mail :

- > les renseignements administratifs répertoriés ci-après ;
- > une lettre de motivation détaillant ses objectifs et ses activités ;
- > son budget annuel ;
- > tout document susceptible de présenter de façon détaillée son organisation ;
- > ses statuts.

### QUELLE EST LA PROCÉDURE D'ADHÉSION ?

Le Conseil d'Administration du CIPAC examine les demandes d'adhésion et il transmet ses conclusions à l'Assemblée Générale, qui statue sur l'adhésion des nouveaux membres actifs.



Fédération  
des professionnels  
de l'art  
contemporain

32 rue Yves Toudic  
75010 Paris  
01 44 79 10 85  
[www.cipac.net](http://www.cipac.net)

Siret 415 293 208 00054

## COMMENT ADHÉRER AU CIPAC EN TANT QUE MEMBRE ACTIF ?

### RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS DEMANDÉS

Nom de la structure

Type de personne morale

Numéro SIRET

Code APE

Nom de la ville où la structure a été initialement déclarée

Pour les associations : numéro d'enregistrement en Préfecture  
(commençant par W et suivi de 9 chiffres)

Adresse complète du siège social

Adresse de correspondance si différente

Téléphone

Télécopie

Adresse e-mail

Site internet

### CONTACT(S)

Prénom, nom

Qualité

Téléphone (ligne directe)

Adresse e-mail

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les informations vous concernant seront exclusivement destinées au CIPAC. Vous disposerez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données qui vous concernent, en adressant un e-mail à l'adresse électronique suivante : [cipac\(at\)cipac.net](mailto:cipac(at)cipac.net)